



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 AVRIL 2019

DELIBERATION N° : 20190408_10

OBJET : Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : 15 AVR. 2019

Nombre des conseillers en exercice : 39

Présents	29
Procuration	5
Votants	34
Abstention	0
Exprimés	34

L'élu délégué
Christian LANDRY



L'an deux mille dix neuf, le huit avril à dix-sept heures trente sept minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; LEBON Marie Jo ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; BOYER Julie ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; RIVIERE François

Absents – Représentés

LEBRETON Blanche représentée par HOAREAU Claudette
VIENNE Raymonde représentée par BAUSSILLON Inelda
PAYET Yannis représenté par HOAREAU Sylvain
FRANCOMME Brigitte représentée par RIVIERE François
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

Absents

HOAREAU Jeannick ; FONTAINE Olivier ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Gilberte GERARD, 12^{ème} adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Séance du 08 avril 2019

DÉLIBÉRATION N° : 20190408_10

OBJET : Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015.

Au regard du retard pris par la majorité des propriétaires et des exploitants d'ERP et d'IOP et de l'impossibilité de respecter cette échéance, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, également nommé ADAP, constituant un calendrier budgétaire des travaux de mise en accessibilité restant à réaliser.

Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'ERP/IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1er janvier 2015, en toute sécurité juridique.

L'Ad'AP correspond à un engagement de la collectivité de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité. Il doit être validé par le Préfet.

La Commune a réalisé une étude permettant de déterminer les 102 ERP suivants nécessitant des travaux de mise en conformité :

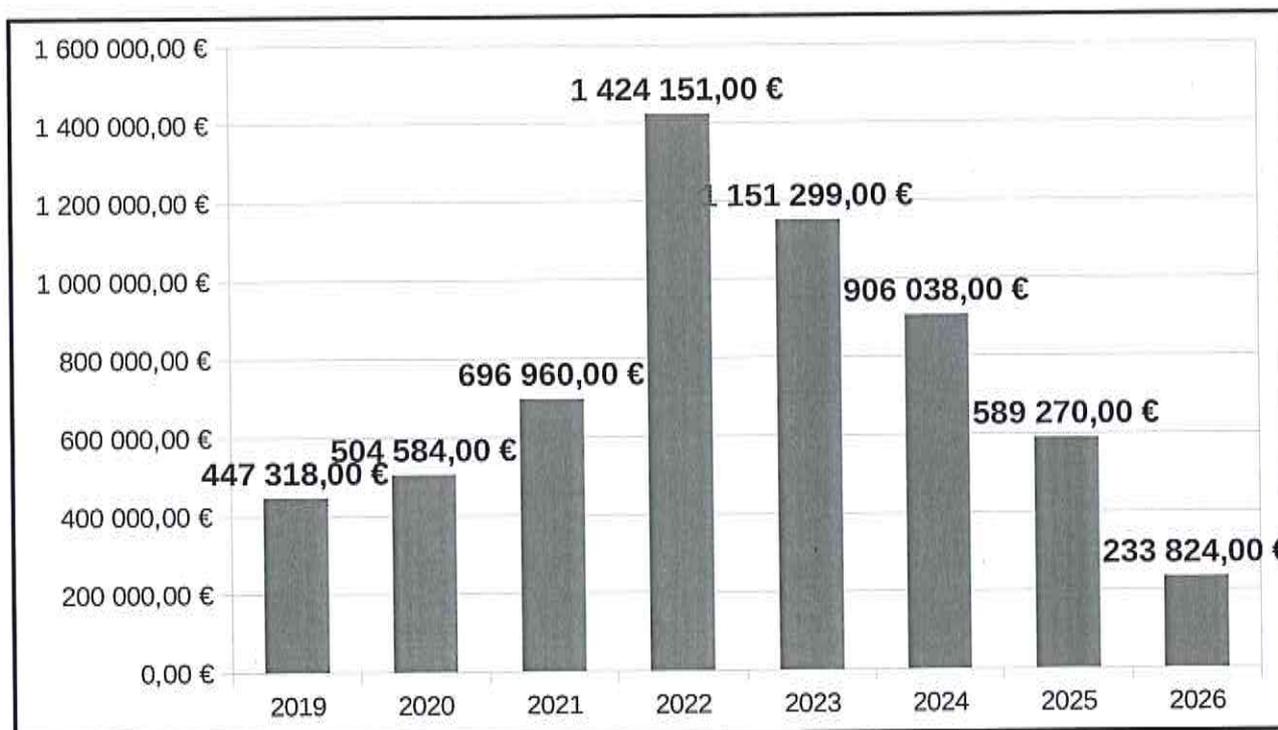
- 30 sites scolaires (écoles, locaux anciennement destinés aux périscolaires utilisés aujourd'hui),
- 22 sites destinés aux associations,
- 20 sites administratifs,
- 11 sites sportifs,
- 8 sites culturels,
- 8 sites culturels,
- 3 sites destinés à la petite enfance.

Les différents postes de travaux relevés dans les bâtiments et conformes à la réglementation sont les suivants :

- le stationnement (marquage place PMR, pente...),
- le cheminement extérieur (depuis le parking jusqu'à l'entrée du site),
- l'accueil dans l'ERP,
- l'escalier,
- la nécessité d'un ascenseur,
- les sanitaires.

Les diagnostics de l'accessibilité des ERP de la commune, réalisés d'estimer à 5 953 445 € TTC (toutes dépenses comprises) le montant des travaux de mise en conformité des 102 ERP ci-dessus listés.

La Commune de Saint-Joseph propose de s'engager dans un Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'AP) sur une durée de 7 ans s'étalant de Juillet 2019 à Juin 2026 pour mettre en conformité son patrimoine, la répartition des coûts étant la suivante :



Des dérogations concernant la mise en accessibilité sur certains sites sont possibles, pour des raisons d'impossibilités techniques avérées, de conservation du patrimoine architectural, ou encore de montants de travaux disproportionnés au regard de l'usage du site concerné et de ses abords.

Les montants de travaux sont estimatifs et sont amenés à être ajustés d'une part, en fonction de l'indice des prix du coût de la construction, de la maîtrise d'œuvre, et des aléas et d'autre part, en fonction de l'évolution du patrimoine communal (vente, changement de destination d'un local, etc.).

La stratégie de mise en accessibilité, le phasage et le coût annuel des actions projetées sont détaillés dans le dossier AD'AP y afférent, constitué d'un formulaire CERFA et des pièces complémentaires obligatoires.

Des financements sont possibles via la Caisse des dépôts et de consignation (CDC), le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), le Centre national de développement du sport (CNDS) pour les installations sportives, et différentes subventions publiques (fonds de l'État, subventions départementales, subventions régionales aux collectivités sur les opérations d'intérêt général).

Il conviendra donc que la Commune sollicite les financements y afférents.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) relatif à la mise en conformité des ERP communaux ;
- d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du Code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public,

Vu le Code de la construction et de l'habitation,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°10,

CONSIDÉRANT que l'Ad'AP est un engagement permettant de procéder aux travaux de mise aux normes d'accessibilité dans un délai déterminé et limité avec un engagement de programmation budgétaire sincère pour le réaliser,

CONSIDÉRANT que l'état des diagnostics d'accessibilité réalisés en 2017 pour les 102 établissements recevant du public (ERP) fait apparaître un montant des travaux de mise en conformité de 5 943 445,00 € TTC,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 29

Représentés : 5

Pour : 34

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} - **APPROUVE** l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) relatif à la mise en conformité des établissements recevant du public (ERP) communaux.

Article 2. - **AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 24/04/2019

SLO

ID : 974-219740123-20190408-DCM20190408_10-DE

Article 3.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
L'élu délégué
Christian LANDRY



Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 24/04/2019

SLOW

ID : 974-219740123-20190408-DCM20190408_10-DE

Dossier d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)



Commune de SAINT-JOSEPH
277, rue Raphaël Babet
BP 1
97480 Saint-Joseph

Dossier de dépôt à destination des services instructeurs de la Préfecture

Dossier réalisé par le groupement de prestataires :

	 Divercities	 BEREXI	
O2P Ingénierie 97400 SAINT-DENIS	Divercities 69260 Charbonnières-les-Bains	Berexi 97438 SAINTE MARIE	Objectif Construction 97436 Saint-Leu
choarau@o2pingenierie.com	contact@divercities.com	berexi@berexi.com	obc974@hotmail.fr



Coordonnées de la personne en charge du dossier à la Mairie

Valérie HOARAU

Service Superstructures et patrimoine bâti

Tél : 0262 71 73 40

Email : stechniques@saintjoseph.re

Table des matières

Pièce N° 1.....	- 4 -
Imprimé de demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée.....	- 4 -
Pièce N° 2.....	- 15 -
1- Présentation de la Mairie de Saint Joseph et de son patrimoine	- 16 -
1.1- La Mairie de Saint Joseph.....	- 16 -
1.2- Patrimoine concerné par l'Ad'AP	- 17 -
1.3- Analyse synthétique de la situation des établissements et installations au regard des règles d'accessibilité	- 26 -
1.4- Évaluation financière du montant des travaux.....	- 27 -
1.5- Ressources techniques / organisation dédiée.....	- 28 -
2. Présentation du Projet stratégique -Programmation de travaux	- 29 -
2.1- Les problématiques pour la Mairie de Saint-Joseph	- 29 -
2.2- Stratégie d'élaboration du programme d'investissement	- 29 -
2.3- Volet mise en accessibilité ciblée.....	- 30 -
• Intégrer l'accessibilité dans les programmes d'ores-et-déjà validés par la commune, notamment la Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI).....	- 30 -
• Intervenir très rapidement sur les ERP dont le coût d'investissement est le moins élevé ou dont la mise en accessibilité est la plus simple à réaliser	- 30 -
• Planifier les ERP dont le devenir est incertain (fermeture, vente) en fin d'Ad'AP.....	- 30 -
2.4- Les demandes de dérogations.....	- 31 -
3. Calendrier d'exécution.....	- 32 -
4. Liste des demandes éventuelles de dérogation	- 40 -
Pièce N° 4.....	- 46 -
Délibération du conseil municipal	- 46 -
Pièce N° 6.....	- 48 -
Concertation de la Commission d'Accessibilité.....	- 49 -

Pièce N° 1

Imprimé de demande d'approbation d'un Agenda
d'accessibilité programmée

Demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Articles L. 111-7 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation (CCH)

- Cadres 1 et 2 informations nécessaires à l'instruction de la demande d'approbation
 Cadre 3 informations nécessaires à la vérification de la demande d'octroi de périodes supplémentaires
 Cadres 4 et 5 informations nécessaires à l'instruction de la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)
 Cadre 6 engagement du (des) demandeur(s)

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :	Cadre réservé aux services préfectoraux
<p>Vous souhaitez demander l'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour la mise en accessibilité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un seul établissement recevant du public (ERP) sur plusieurs périodes, - de plusieurs établissements recevant du public (patrimoine comprenant ou non des installations ouvertes au public) sur une ou plusieurs périodes, - ou d'une (des) installation(s) ouverte(s) au public (IOP) sur une période. <p>Cette demande vous permet d'accomplir les formalités nécessaires.</p> <p>Dans le cas d'un Ad'ap pour un établissement recevant du public sur une, deux ou trois années, veuillez vous reporter au Cerfa 13824</p>	<p>N° de l'Ad'ap : _____</p> <p>Date de réception en préfecture : _____</p>

1. Identité du demandeur et des co-signataires le cas échéant

*Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le chef de file du suivi du dossier dans le cas d'un co-financement
Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs identités sur papier libre*

Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Nom, prénom

Date de naissance _____

Vous êtes une personne morale

Raison sociale et Dénomination COMMUNE DE SAINT JOSEPH

N° SIRET 2 1 9 7 4 0 1 2 3 0 0 0 1 9

Représentant de la personne morale

Madame Monsieur

Nom, prénom Patrick Lebreton

Date de naissance à défaut de N° SIRET

2. Coordonnées du demandeur et des co-signataires le cas échéant

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre

Adresse

Numéro

Voie RUE RAPHAEL BABET

Lieu-dit

Boîte postale

Code postal

97480

Localité SAINT-JOSEPH

Si le demandeur habite à l'étranger

Pays FRANCE

Division territoriale

Téléphone fixe

0 4 7 7 7 5 0 7 5 3

Portable _____

Indicatif si pays étranger

Adresse électronique

courrier@saintjoseph.re

3. Votre dossier concerne

reporter au :

Un seul ERP et votre demande concerne

deux périodes de 3 ans soit 6 ans maximum (sous conditions) ¹

Nombre d'années demandées :

trois périodes de 3 ans soit 9 ans maximum (sous conditions) ¹

Nombre d'années demandées :

Précisez les conditions remplies pour obtenir l'approbation d'un étalement dans le temps de la programmation de mise en accessibilité *d'un seul ERP* lié à des difficultés techniques ou financières (demande de périodes supplémentaires sous conditions : voir notice) :

Cadre 4

• Situation budgétaire et financière délicate définie par l'arrêté visé au VI de l'article D. 111-19-34 du CCH : fournissez les éléments relatifs à votre situation financière, attestée, le cas échéant, par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable ²

• Autre : à préciser :

Plusieurs ERP et IOP et votre demande concerne

une période soit 3 ans maximum

Nombre d'années demandées :

deux périodes de 3 ans soit 6 ans maximum (sous conditions) ¹

Nombre d'années demandées :

trois périodes de 3 ans soit 9 ans maximum (sous conditions) ¹

Nombre d'années demandées : 7

Précisez les conditions remplies pour obtenir l'approbation d'un étalement dans le temps de la programmation de mise en accessibilité *d'un ensemble d'ERP* (demande de périodes supplémentaires sous conditions : voir notice) :

Cadre 5

• Situation budgétaire et financière délicate définie par l'arrêté visé au VI de l'article D. 111-19-34 du CCH : fournissez les éléments relatifs à votre situation financière, attestée, le cas échéant, par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable ²

• Autre : à préciser :

Pour les patrimoines dont la mise en accessibilité est particulièrement complexe ¹ :

Nombre de communes d'implantation : 1

Nombre de bâtiments concernés : 102

Une seule IOP et votre demande concerne

une période soit 3 ans maximum

Nombre d'années demandées :

Cadre 4

Plusieurs IOP et votre demande concerne

une période soit 3 ans maximum

Nombre d'années demandées :

Cadre 5

¹ Selon les cas, vous devrez démontrer la situation technique ou financière de votre établissement ou que la mise en accessibilité de votre établissement est particulièrement complexe. Les conditions sont définies par l'arrêté pris en application du IV de l'article D. 111-19-34 du Code de la construction et de l'habitation

² Pour les personnes de droit privé ou les établissements publics dont les opérations comptables sont exécutées suivant les usages du commerce l'attestation de la situation financière délicate est établie par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable

4. Demande d'agenda d'accessibilité programmée pour un seul établissement public sur 2 ou 3 périodes ou pour une installation ouverte au public sur 1 période

4.1 - Adresse du terrain

Nom de l'établissement
ou de l'installation

Numéro

Voie

Lieu-dit

Boîte postale

Code postal

Localité

4.2 - Classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

4.3 - Analyse de la situation de votre établissement ou installation à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur

Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

4.4 - Chiffrage et calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement ou de l'installation

Les tableaux à renseigner dans la présente section diffèrent selon la durée de l'Ad'ap, la justification de cette durée et la distinction ERP/IOP (cocher la case correspondante) :

Ad'ap portant sur un ERP du 1er groupe (1ère, 2ème, 3ème ou 4ème catégorie) et une durée de 4, 5 ou 6 ans justifiée par l'ampleur des travaux nécessaires (renseigner uniquement la sous-section 4.4.1)

Ad'ap portant sur un ERP et une durée de 4, 5 ou 6 ans justifiée par des contraintes techniques ou financières (renseigner uniquement la sous-section 4.4.2)

Ad'ap portant sur un ERP et une durée de 7, 8 ou 9 ans justifiée par des contraintes techniques ou financières (renseigner uniquement la sous-section 4.4.2)

Ad'ap portant sur une IOP et une durée de 1, 2 ou 3 ans (renseigner uniquement la sous-section 4.4.3)

4.4.1 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur un ERP du 1er groupe et sur une durée de deux périodes de 3 ans maximum justifiée par l'ampleur des travaux envisagés (Art. L. 111-7-7 II du CCH) :

Les actions concourant à la mise en accessibilité de l'établissement peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

	Actions de mise en accessibilité envisagée (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de début (mois, semestre...)	Date prévisionnelle de fin (mois, semestre...)
Année 1			
Année 2			
Année 3			
Année 4			
Année 5			
Année 6			

Veillez joindre une note annexe si le projet nécessite un plus grand nombre d'actions de mise en accessibilité

Année 1	
Année 2	
Année 3	
Période 2 (années 4, 5 et 6)	
Total	

4.4.2 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur un ERP et deux ou trois périodes de 3 ans maximum justifiées par des contraintes techniques et financières (Art. L. 111-7-7 III du CCH)

Les actions concourant à la mise en accessibilité de l'établissement peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

	Actions de mise en accessibilité envisagées (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de début (mois, semestre...)	Date prévisionnelle de fin (mois, semestre...)
Année 1			
Année 2			
Année 3			
Période 2 (années 4, 5 et 6)			
Période 3 (années 7, 8 et 9)			

Veillez joindre une note annexe si le projet nécessite un plus grand nombre d'actions de mise en accessibilité

Estimation financière de la mise en accessibilité	
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Période 2	
Période 3	
Total	

4.4.3 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur une IOP et une période

Les actions concourant à la mise en accessibilité de l'installation peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

	Actions de mise en accessibilité envisagées (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de début (mois, semestre...)	Date prévisionnelle de fin (mois, semestre...)
Année 1			
Année 2			
Année 3			

Veillez joindre une note annexe si le projet nécessite un plus grand nombre d'actions de mise en accessibilité

Estimation financière de la mise en accessibilité	
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Total	

4.5 - Dérogations

Des demandes de dérogation seront-elles susceptibles d'être sollicitées dans le cadre de la mise en œuvre de cet agenda ?

Oui Dans ce cas, en joindre la liste indicative Non

5. Demande d'Agenda d'accessibilité programmée pour plusieurs établissements recevant du public sur 1, 2 ou 3 périodes ou pour plusieurs installations ouvertes au public sur 1 période

5.1 – Liste des établissements ou des installations

Etablissement N° 1

Nom de l'établissement ou de l'installation	CF ANNEXE (PIECE N°2 DU DOSSIER)		
Département d'implantation		Commune d'implantation	
Adresse de l'ERP/IOP			
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)			

Etablissement N° 2

Nom de l'établissement ou de l'installation			
Département d'implantation		Commune d'implantation	
Adresse de l'ERP/IOP			
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)			

Etablissement N° 3

Nom de l'établissement ou de l'installation			
Département d'implantation		Commune d'implantation	
Adresse de l'ERP/IOP			
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)			

Veillez joindre une note annexe si la taille de votre patrimoine le nécessite.

5.2 - Analyse synthétique de la situation de vos établissements et/ou installations à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 du code de la construction et de l'habitation

CF ANNEXE (PIECE N°2 DU DOSSIER)

Veillez répondre sur papier libre si nécessaire

5.3 - Chiffrage et calendrier de mise en accessibilité

Les tableaux à renseigner dans la présente section diffèrent selon la durée de l'Ad'ap, la justification de cette durée et la distinction ERP/IOP (cochez la case correspondante) :

Ad'ap portant sur plusieurs ERP dont au moins un ERP du 1er groupe (1ère, 2ème, 3ème ou 4ème catégorie) et une durée de 4, 5 ou 6 ans justifiée par l'ampleur des travaux nécessaires (renseignez uniquement la sous-section 5.3.1)

Ad'ap portant sur plusieurs ERP et une durée de 4, 5 ou 6 ans justifiée par des difficultés techniques ou financières (renseignez uniquement la sous-section 5.3.2)

Ad'ap portant sur plusieurs ERP et une durée de 7, 8 ou 9 ans justifiée par des difficultés techniques ou financières (renseignez uniquement la sous-section 5.3.2)

Ad'ap portant sur plusieurs ERP et une durée de 7, 8 ou 9 ans justifiée par un patrimoine dont la mise en accessibilité est particulièrement complexe (renseignez uniquement la sous-section 5.3.2)

Ad'ap portant sur plusieurs ERP ou IOP et une durée de 1, 2 ou 3 ans (renseignez uniquement la sous-section 5.3.3)

5.3.1 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur plusieurs ERP/IOP (dont un ERP du 1er groupe) et sur une durée de deux périodes de 3 ans maximum justifiée par l'ampleur des travaux envisagés (Art. L. 111-7-7 II du CCH) :

Les actions concourant à la mise en accessibilité des établissements ou installations peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

Liste des ERP	Département d'implantation	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité de l'ERP (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP
ERP 1			
ERP 2			
ERP 3			

Veillez joindre une note annexe si plus de 3 ERP

	ERP concernés par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée (notion d'« actions » définie plus haut) pour l'ERP en question
Année 1		
Année 2		
Année 3		
Année 4		
Année 5		
Année 6		
Estimation financière de la mise en accessibilité		
	Année 1	
	Année 2	
	Année 3	
	Période 2 (année 4, 5 et 6)	
	Total	

5.3.2 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur :

- plusieurs ERP et sur une durée de deux ou trois périodes de 3 ans maximum justifiée par des contraintes techniques et financières (Art. L. 111-7-7 III du CCH)
- ou un patrimoine dont la mise en accessibilité est complexe selon les critères définis par l'article L. 111-7-7 IV du CCH et sur une durée de trois périodes de trois ans maximum

Les actions concourant à la mise en accessibilité des établissements peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

Liste des ERP	Département d'implantation	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité de l'ERP (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP
ERP 1	CF ANNEXE (PIECE N°2)		
ERP 2			
ERP 3			

Veillez joindre une note annexe si plus de 3 ERP

	ERP concernés par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action de mise en accessibilité (notion d'« actions » définie plus haut) pour l'ERP en question
Année 1	CF ANNEXE (PIECE N°2 DU DOSSIER)	
Année 2		
Année 3		
Période 2 (années 4, 5 et 6)		
Période 3 (années 7, 8 et 9)		
		Estimation financière de la mise en accessibilité
	Année 1	447 318 € TDC
	Année 2	504 584 € TDC
	Année 3	696 960 € TDC
	Période 2 (année 4, 5 et 6)	3 481 488 € TDC
	Période 3 (année 7, 8 et 9)	823 095 € TDC
	Total	5 953 445 € TDC

5.3.3 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur plusieurs ERP ou IOP et une période

Les actions concourant à la mise en accessibilité des installations peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

Liste des IOP	Département d'implantation	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité de l'ERP ou IOP (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP ou IOP
ERP/ IOP 1			
ERP/ IOP 2			
ERP/ IOP 3			

Veillez joindre une note annexe si plus de 3 IOP

	ERP/ IOP concernées par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée (notion d'« actions » définie plus haut) pour l'ERP ou l'IOP en question
Année 1		
Année 2		
Année 3		
		Estimation financière de la mise en accessibilité
	Année 1	
	Année 2	
	Année 3	
	Total	

5.4 - Éléments de synthèse pour le calendrier prévisionnel de mise en accessibilité des installations

		Nombre d'établissements ou installations pour lesquels la mise en accessibilité est achevée dans l'année ou la période					
		1e cat	2e cat	3e cat	4e cat	5e cat	IOP
Période 1	Année 1	1	0	0	5	15	0
	Année 2	0	1	2	3	3	0
	Année 3	1	0	1	3	1	0
Période 2		0	0	4	13	38	0
Période 3		0	0	0	2	9	0
TOTAL :		2	1	7	26	66	0

5.5 - Dérogations

Des demandes de dérogation seront-elles susceptibles d'être sollicitées dans le cadre de la mise en œuvre de cet agenda ?

Oui dans ce cas, en joindre la liste indicative Non

6. Engagement du demandeur et des co-signataires le cas échéant

J'atteste avoir qualité pour demander l'approbation du présent Agenda d'accessibilité programmée :

Je (nous) soussigné(s), auteur(s) de la demande, certifie (ions) exacts les renseignements qui y sont contenus.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité et m'engage à respecter les règles du code de la construction et de l'habitation.

Signature du demandeur et des co-signataires le cas échéant

A SAINT JOSEPH

Le

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre

Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la préfecture. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande



Ministère chargé
de la construction

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Veuillez cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande
et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe.

L'attention du demandeur est attirée sur le fait que la commission d'accessibilité pourra lui demander
des pièces complémentaires si la compréhension du projet le nécessite.

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir	
Imprimé de demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée	<input checked="" type="checkbox"/>	1	2
Dossier destiné à la vérification de la demande d'approbation de l'Agenda d'accessibilité programmée			
Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir	
Si votre demande concerne plusieurs établissements et installations, ou uniquement des installations ouvertes au public – un projet stratégique de mise en accessibilité de l'ensemble des établissements et installations qui décrit : <ul style="list-style-type: none"> • les orientations et les priorités, notamment géographiques, techniques ou de stratégie d'évolution du patrimoine, retenues pour la mise en accessibilité de l'ensemble de ces établissements et installations, ainsi que les raisons de ces choix • les éventuelles mesures de mutualisation ou de substitution proposées pendant la durée de l'agenda • le coût de la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements et installations – un tableau reprenant : <ul style="list-style-type: none"> un calendrier présentant le début et la fin prévisionnels des actions de mise en accessibilité de chaque établissement ou installation de l'agenda sur chacune des périodes et sur chacune des années de la première période, en y précisant le département d'implantation 	<input checked="" type="checkbox"/>	2	2
- Si votre dossier comporte une demande d'étalement dans le temps de la programmation de mise en accessibilité (cf. demande d'octroi de périodes supplémentaires) en raison d'une situation financière délicate, les éléments permettant d'apprécier sa situation budgétaire et financière prévus au IV de l'article D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation	<input type="checkbox"/>	3	2
- Si vous êtes une personne de droit privé ou un établissement public dont les opérations comptables sont exécutées suivant les usages du commerce, l'attestation du commissaire aux comptes ou de l'expert comptable quand elle est exigée par l'arrêté prévu au VI de l'article D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation.	<input type="checkbox"/>	3	2
Si le propriétaire ou l'exploitant de cet (ces) établissement(s) ou installation(s) est une collectivité territoriale ou un établissement public, la délibération de, respectivement, son organe délibérant ou son conseil d'administration, l'autorisant à présenter la demande de validation de l'agenda	<input checked="" type="checkbox"/>	4	2
Si le propriétaire ou l'exploitant de cet (ces) établissement(s) ou installation(s) est une commune ou un établissement public de coopération intercommunale, les modalités de la politique d'accessibilité menée sur le territoire et tout particulièrement les concertations menées avec les représentants des commerçants sur les questions de voirie et d'accès de leurs établissements recevant du public	<input type="checkbox"/>	5	2
Si des concertations ont été menées pendant l'élaboration de l'Agenda avec les partenaires du projet, dont notamment les associations de personnes handicapées, les comptes-rendus des dites concertations	<input checked="" type="checkbox"/>	6	2
En cas de co-signataires, les engagements financiers de chacun d'eux	<input type="checkbox"/>	7	2



Ministère chargé
de la construction

Récépissé de dépôt d'une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Madame, Monsieur,

Le délai d'instruction de votre dossier est de QUATRE MOIS.

Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier.

Dans ce cas, le délai d'instruction de quatre mois ne commencera à courir qu'à partir de la date de réception de la dernière pièce manquante (article R. 111-19-36 du code de la construction et de l'habitation).

Si toutes les pièces manquantes n'ont pas été fournies dans le délai que l'administration vous aura accordé votre demande sera automatiquement rejetée.

Votre dossier est complet et ne comporte pas de demande de périodes supplémentaires :

La décision relative à votre demande sera prise dans le délai de quatre mois. À défaut de décision expresse dans ce délai, la demande d'approbation de votre Agenda d'accessibilité programmée est considérée comme accordée.

Votre dossier est complet et comporte une demande de périodes supplémentaires :

La décision relative à vos demandes sera prise dans le délai de quatre mois.

1) En cas de décision négative sur la demande de périodes supplémentaires, l'Agenda d'accessibilité programmée est considéré comme refusé.

2) En cas de décision positive sur la demande de périodes supplémentaires et à défaut de décision expresse sur l'Agenda d'accessibilité programmé dans ce délai, l'agenda est considéré comme accepté.

En cas de refus de la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée, la décision précisera le délai qui vous est laissé pour présenter une nouvelle demande.

(À remplir par les services préfectoraux)

N° de l'Ad'ap :

Identité et adresse du demandeur :

Date de dépôt de la demande :

Le projet est autorisé à défaut de réponse dans le délai de quatre mois sous réserve des dispositions exposées ci-dessus

Cachet de la préfecture,

date et signature :

Délais et voies de recours : Le délai de recours devant le tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la décision approuvant ou non l'Agenda ou, en cas de décision tacite, à compter de la date à laquelle la décision aurait dû être notifiée (dès lors que le dossier avait été complété).

Pièce N° 2

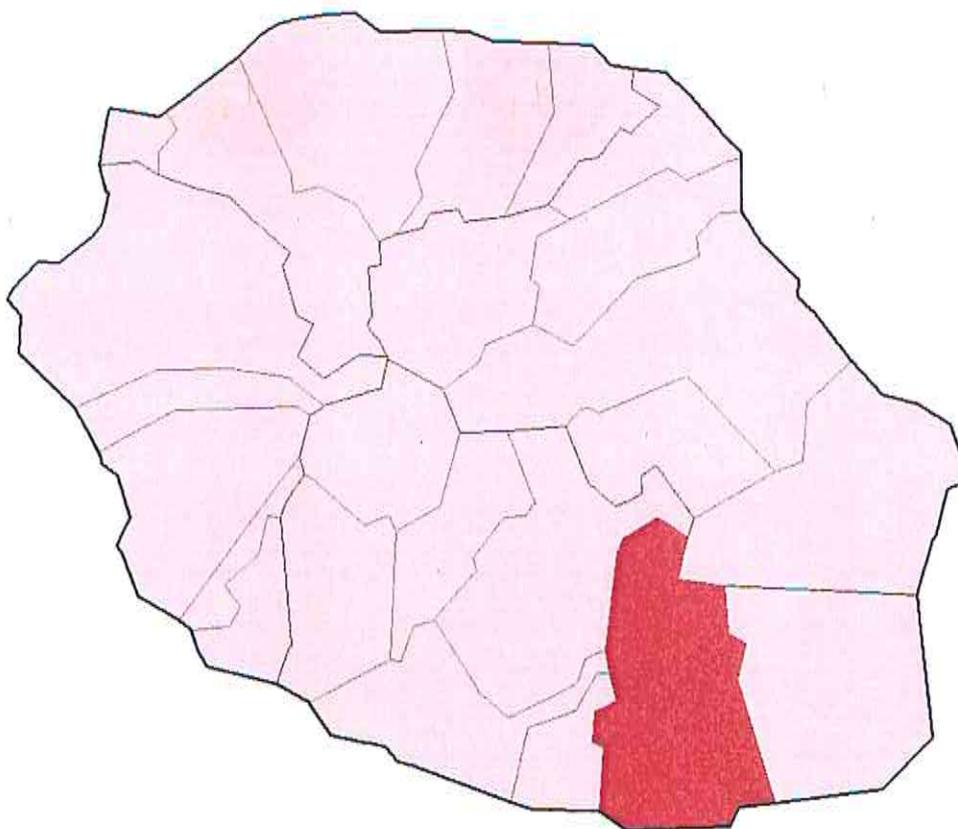
Projet Stratégique et calendrier d'exécution prévisionnel

1-Présentation de la Mairie de Saint Joseph et de son patrimoine

1.1- La Mairie de Saint Joseph

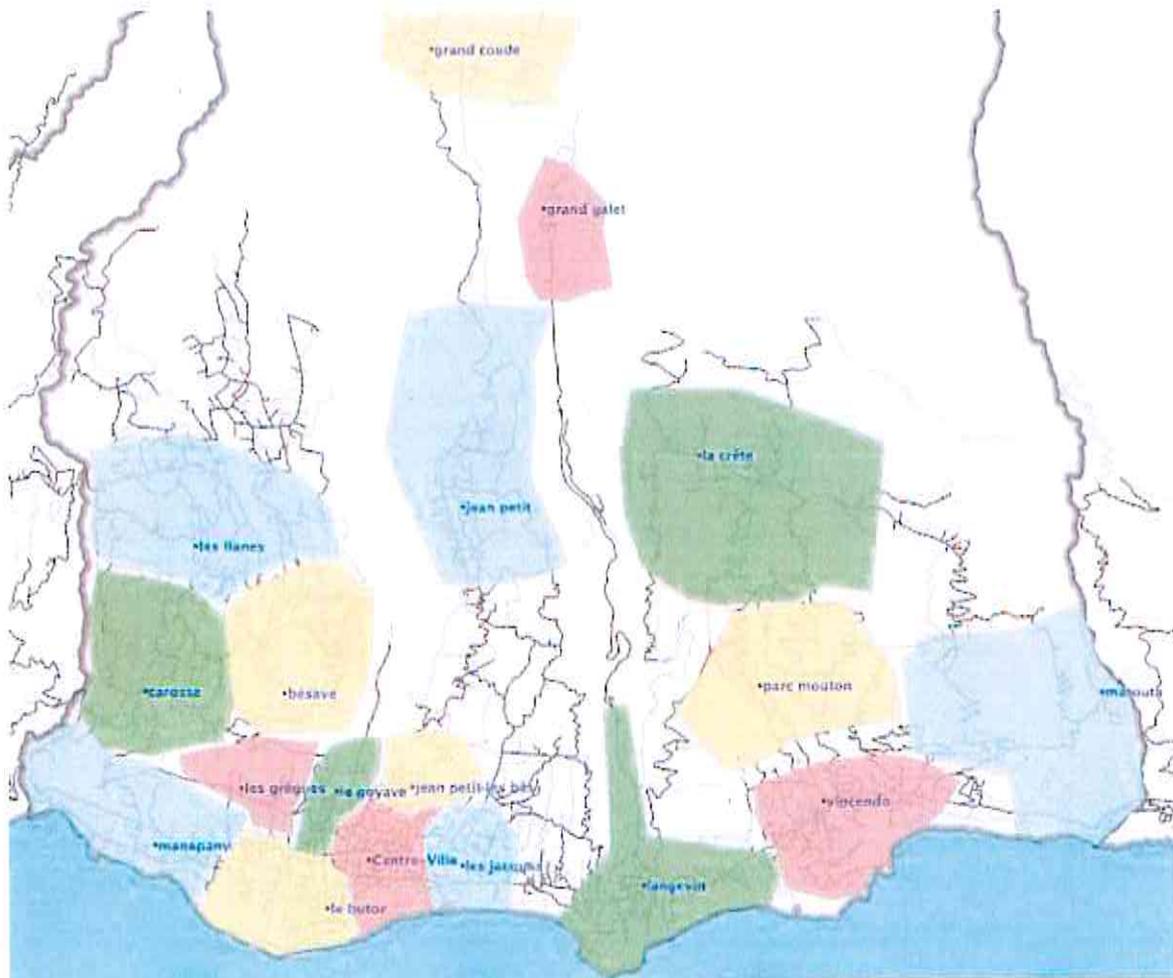
Située sur le territoire de la CASUD, la ville de Saint-joseph compte 38 575 habitants en 2018, sur un territoire de 178,50 km².

Son altitude oscille entre 0 et 2 448 mètres avec des bâtiments implantés dans des écarts posant des problèmes d'accessibilité dus à de fortes contraintes topographiques.



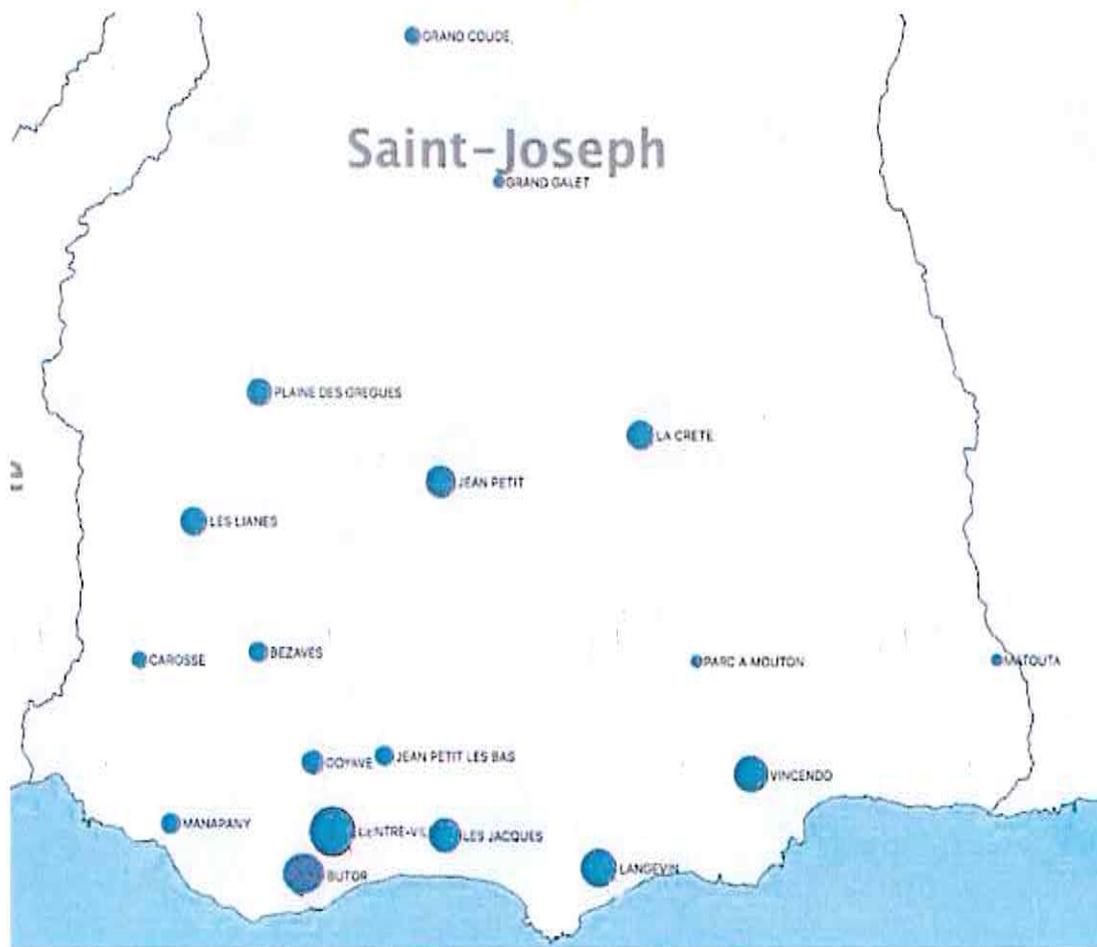
Le patrimoine de la collectivité est réparti sur les différents quartiers

ID : 974-219740123-20190408-DCM20190408_10-DE



1.2- Patrimoine concerné par l'Ad'AP

La Ville de Saint-Joseph comporte **102 ERP** répartis sur l'ensemble du territoire.



Ces sites se répartissent comme suit :

Figure 1 – Répartition des ERP de la commune de SAINT-JOSEPH par quartier
La surface du disque est proportionnelle au nombre de sites par quartier

- 2 ERP de 1^{ère} catégorie
- 1 ERP de 2^{ème} catégorie
- 7 ERP de 3^{ème} catégorie
- 26 ERP de 4^{ème} catégorie
- 66 ERP de 5^{ème} catégorie

Nous dressons ici la liste des bâtiments concernés par l'Ad'AP Conformément au point 5.1 du CERFA 15246-01 joint au dossier.

Nom de l'établissement	Département	Code Postal	Ville	Quartier	N° de voie	Adresse	Catégorie	Type
10-1 - Stade de la Crête - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	La Crête		rue Claude Marion	5	PA
10-2 - Case de la Crête - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	La Crête	253	rue Claude Marion	5	RET L
10-3 - Ecole Cryptoméria - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	La Crête	257	rue Claude Marion	5	R
10-5 - Bibliothèque de la Crête - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	La Crête	181	rue Claude Marion	5	S
10-6 - Ecole Crête 1 - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	La Crête	23	rue Rabelais	5	R,N
1-1 - Maison de quartier de Bézaves - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Bézaves	180	rue Edmond Albius	5	L
11-1 - Centre multi-services Langevin - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Langevin	1	rue Voltaire	5	L
11-10 - Bibliothèque Langevin - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Langevin	42	rue Gabriel Mace	5	S
11-11 - Case passerelle - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Langevin / Passerelle	1	Chemin Bancoule	5	RET L
11-2 - Asso sportive La Balance - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Langevin	1	rue Voltaire	5	L
11-3 - Maternelle Langevin - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Langevin	1	chemin de la Carrière	5	R,N
11-4 - Crèche Langevin - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Langevin	3	chemin de la Carrière	5	R
11-5 - Stade Langevin - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Langevin		Chemin tuit-tuit	3	PA
11-6 - Maison de la ruralité - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Langevin	8	Rue de la Passerelle	5	W,R
11-7 - Primaire Langevin - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Langevin	25	rue Gabriel Mace	4	R,N
11-8 - Local péricolaire Langevin - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Langevin	27	rue Gabriel Mace	5	L
1-2 - Ecole primaire de Bézaves - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Bézaves	35	rue Harry Truman	5	R
12-2 - Ecole élémentaire des Jacques - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Les Jacques	3	rue Amiral Courbet	4	R
12-3 - Bâtiment associatif des Jacques - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Les Jacques	41	rue des Jacques	5	L

Nom de l'établissement	Département	Code Postal	Ville	Quartier	N° de voie	Adresse	Catégorie	Type
12-5 - Stade et vestiaire des Jacques - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Les Jacques		Chemin Edmond Michel	5	PA
12-6 - Ecole maternelle Les Jacques - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Les Jacques	45	rue Eugène Michel	5	R
12-6 (a) - Local périscolaire des Jacques - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Les Jacques	45	rue Eugène Michel	5	L
12-7 - MDA - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Les Jacques	354	rue Raphaël Babet	5	L
12-8 - Emmaus - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Les Jacques	423	rue Raphaël Babet	4	L
1-3 - Stade et vestiaires de Bézaves - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Bézaves		rue Léonce Jeanette	5	PA
13-1 - Bibliothèque et local associatif des Lianes - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Les Lianes	2	chemin des Ecoliers	5	S
13-1 (a) - Local associatif des Lianes (Vie libre) - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Les Lianes	2	chemin des Ecoliers	5	L
13-2 - Maison pour tous des Lianes - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Les Lianes	14	rue de la Chapelle	4	L
13-3 - Ecole primaire des Lianes - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Les Lianes	4	rue des écoliers	4	R,N
13-4 - Mairie annexe des Lianes - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Les Lianes	90	rue Hubert Delisle	5	W
13-5 - Eglise des Lianes - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Les Lianes		rue Hubert Delisle	3	V
13-6 - Cimetière des Lianes - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Les Lianes		Les lianes	3	W
14-1 - Batiment associatif - Office du tourisme - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Manapany	13-15	allée du Four à Chaux	5	W
14-2 - Salle de réception et bâtiment associatif de Manapany - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Manapany	147	boulevard de l'Océan	4	L,N
14-3 - Ecole maternelle de Manapany - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Manapany	4	rue Martin Luther King	5	R

Nom de l'établissement	Département	Code Postal	Ville	Quartier	N° de voie	Adresse	Catégorie	Type
15-1 - Ecole Matouta - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Matouta	8	chemin des Cascavelles	5	R
16-1 - Ecole Parc à Mouton - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Parc à Mouton	110	chemin Terrain Galet	4	R,N
17-1 - Bâtiment associatif de la Plaine des Grègues - Les Fangourins - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Plaine des Grègues	93	rue de la Petite Plaine	5	L
17-2 - Ecole maternelle de la Plaine des Grègues - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Plaine des Grègues	7	rue du Rond	4	R
17-3 - Ecole élémentaire de la Plaine des Grègues - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Plaine des Grègues	17	rue du Rond	4	R
17-4 - Maison pour tous de la Plaine des Grègues - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Plaine des Grègues	5	rue du Rond	4	L
17-5 - Vestiaire de la Plaine des Grègues - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Plaine des Grègues	187	rue Jules Hoareau	5	L
18-1 - Association Vincenzo - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Vincendo	4	allée des rameaux	5	L
18-2 - Stade Vincenzo - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Vincendo	6	allée des rameaux	5	PA
18-3 - Cimetière Vincenzo - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Vincendo		allée des rameaux	5	W
18-4 - Micro-Crèche Vincenzo - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Vincendo	2 bis	chemin du Club	5	R
18-6 - Primaire Vincenzo - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Vincendo	12	rue Georges Fourcade	4	R,N
18-7 - Maternelle Vincenzo - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Vincendo	16	rue Georges Fourcade	4	R,N
18-8 - Eglise Vincenzo - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Vincendo	103	Rue Marcel Pagnol	3	V
18-9 - Mairie annexe Vincenzo - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Vincendo	105	rue Marcel Pagnol	5	L,R
2-1 - Ecole Lenepveu - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Butor	1	boulevard Lenepveu	4	R

Nom de l'établissement	Département	Code Postal	Ville	Quartier	N° de voie	Adresse	Catégorie	Type
2-1 (a) - Local périscolaire de l'école Lenepveu - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Butor	1	boulevard Lenepveu	5	R ET L
2-10 - Velo-Club - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Butor	27	rue Roland Garros	5	L
2-11 - Ecoles élémentaire et maternelle du Butor - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Butor	31	rue Roland Garros	4	R,N
2-12 - Cimetière du Butor - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Butor		rue Scholastique Malet	5	W
2-13 - Maison de veillée du butor - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Butor		Rue Ilang Ilang	5	L
2-2 - Art Sud - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Butor	6	impasse du Bellay	4	L,R, W
2-3 - Cinéma Royal - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Butor	8	rue Amiral Lacaze	3	L
2-4 - Maison pour tous Cayenne - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Butor	45	rue Amiral Lacaze	4	L
2-5 - Auditorium Ecole musique - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Butor	2	rue Juliette Dodu	4	L,R, W
2-6 - Ecole Sang Dragon - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Butor	6	Rue Roland Garros	4	R,N
2-7 - AS Excelsior - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Butor	1	rue Marius et Ary Leblond	5	L
2-8 - Stade et vestiaire Raphael Babet - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Butor	181	rue Raphaël Babet	1	PA
2-9 - Ecole Madame Carlo - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Butor	35	rue René Smith	4	R,N
3-1 - Ecole primaire de Carosse - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Carosse	136	rue de la Chapelle	5	R
3-2 - Maison pour tous de Carosse - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Carosse	136	RUE DE LA CHAPELLE	4	L
4-1 - Eglise centre ville - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Centre-ville		Place de l'église	2	V
4-10 - Maison pour tous centre ville - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Centre-ville	27	rue Paul Demange	4	L,R
4-11 - Village bougé jeunesse - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Centre-ville	224	rue Voltaire	5	W

Nom de l'établissement	Département	Code Postal	Ville	Quartier	N° de voie	Adresse	Catégorie	Type
4-12 - Commissariat - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Centre-ville	230-232	rue Raphaël Babet	5	W
4-13 - Le PAC - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Centre-ville	240	rue Raphaël Babet	5	W
4-14 - Mairie centrale - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Centre-ville	277	rue Raphaël Babet	4	W,S L
4-15 - Batiment OVALIE FNACA - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Centre-ville	52	rue général de Gaulle	5	L
4-17 - CCAS - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Centre-ville	2	rue Paul Demange	5	W,L
4-18 - Halle - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Centre-ville		rue du Général De GAULLE	1	L
4-2 - Services techniques - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Centre-ville	7	rue de l'hôpital	5	W
4-3 - Piscine - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Centre-ville	1 et 2	rue du centre nautique	3	PA
4-4 - Service des sports - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Centre-ville	1	rue du centre nautique	5	W
4-5 - Gymnase Henry Ganofsky - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Centre-ville	1	rue du centre nautique	3	PA
4-6 - Tennis Club - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Centre-ville		rue du centre nautique	5	L
4-7 - Cadastre - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Centre-ville	46	rue Général de Gaulle	5	W
4-9 - Office du tourisme - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Centre-ville	3	rue Paul Demange	5	W,L
5-2 - Local Handi-Sports - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Goyave	2	rue de la Crèche	5	R
5-3 - Ecole de Goyave - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Goyave	1	rue des Cents Marches	4	R,N
5-4 - Locaux associatifs de Goyaves sous EMS - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Goyave	6	rue des Cents Marches	5	W,L

Nom de l'établissement	Département	Code Postal	Ville	Quartier	N° de voie	Adresse	Catégorie	Type
5-6 - Crèche 1-2-3 Soleil - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Goyave	4	rue de la Crèche	5	R
6-1 - Ecole Grand Galet - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Grand galet	33	chemin Cap Blanc	4	R
7-1 - Ecole primaire de Grand Coude - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Grand-Coude	15	rue de l'Usine à Thé	5	R
7-2 - Salle polyvalente de Grand Coude - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Grand-Coude	18	rue de l'Usine à Thé	4	L,N
8-1 - Bâtiment associatif Jean Petit - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Jean-Petit	2	impasse des Franciscéas	5	L
8-2 - Stades et vestiaires Jean Petit - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Jean-Petit		Route de Grand Coude	5	PA
8-3 (a) - Local périscolaire Jean Petit - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Jean-Petit	49	rue Amélie Lebon	5	L
8-3 / 8-4 - Ecoles de Jean Petit - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Jean-Petit	51	rue Amélie Lebon	5	R,N
8-5 - Mairie annexe de Jean Petit - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Jean-Petit	57	rue Amélie Lebon	5	W
8-6 - Bibliothèque de Jean Petit - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Jean-Petit	53	rue Amélie Lebon	5	S
8-7 - Maison pour tous de Jean Petit - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Jean-Petit	58	rue Amélie Lebon	4	L
9-1 - Ancienne Cantine Fleur des Iles - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Jean-Petit Les bas	101	rue Cazeau	5	L
9-2 - Ecole Bas de Jean Petit - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Jean-Petit	1	rue des Flamboyants	5	R
9-3 - Maternelle Bas de Jean Petit - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Jean-Petit	1	rue des Flamboyants	5	R
9-4 - Futur Pole technique - Saint Joseph	974	97480	Saint-Joseph	Jean-Petit les Bas	16	rue Guy de la Ferrière	5	W
99-2 - Service Environnement - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Goyaves	8	rue Albert Lougnon	5	W

Nom de l'établissement	Département	Code Postal	Ville	Quartier	N° de voie	Adresse	Catégorie	Type
99-3 - Régie ACTIVE Bas de Jean Petit - SAINT-JOSEPH	974	97480	Saint-Joseph	Jean-Petit les Bas	101	rue Cazeau	5	W

1.3- Analyse synthétique de la situation des établissements et installations au regard des règles d'accessibilité

Il s'agit ici de décrire et comprendre le niveau actuel d'accessibilité du patrimoine concerné par l'étude conformément au point 5.2 du CERFA 15246-01 joint au dossier.

Composé à ce jour de 102 ERP en activité, le patrimoine de la Ville est extrêmement varié en termes de typologie des bâtiments, âge des bâtiments, et topographie des terrains. Les sites sont répartis sur les différents quartiers de la commune, comme illustré par la figure 1.

Près de 2700 points de non-conformités ont été relevés lors des diagnostics terrain. Les non-conformités relevées sont variées :

- Stationnement
- Signalétique
- Praticabilité des cheminements extérieurs
- Accès aux bâtiments
- Sécurisation des escaliers
- Mise en conformité des sanitaires.

La mise en accessibilité du patrimoine de la ville de Saint-Joseph représente un coût évalué à 5 953 445 € TTC TDC (Toutes Taxes Comprises et Toutes Dépenses Comprises), soit un budget moyen par site de 58.367 €.

	Total retenu TTC-TDC (Janvier 2019)
Coût de mise en accessibilité	5 953 445 €
Nombre d'ERP	102
Coût moyen / ERP	58 367 €

Les montants TTC-TDC estimés incluent :

10% d'aléas, 15% de MOE/bureau contrôle/SPS et 8,5% de TVA.

Ce patrimoine se décompose en différentes natures d'activités
dessous:

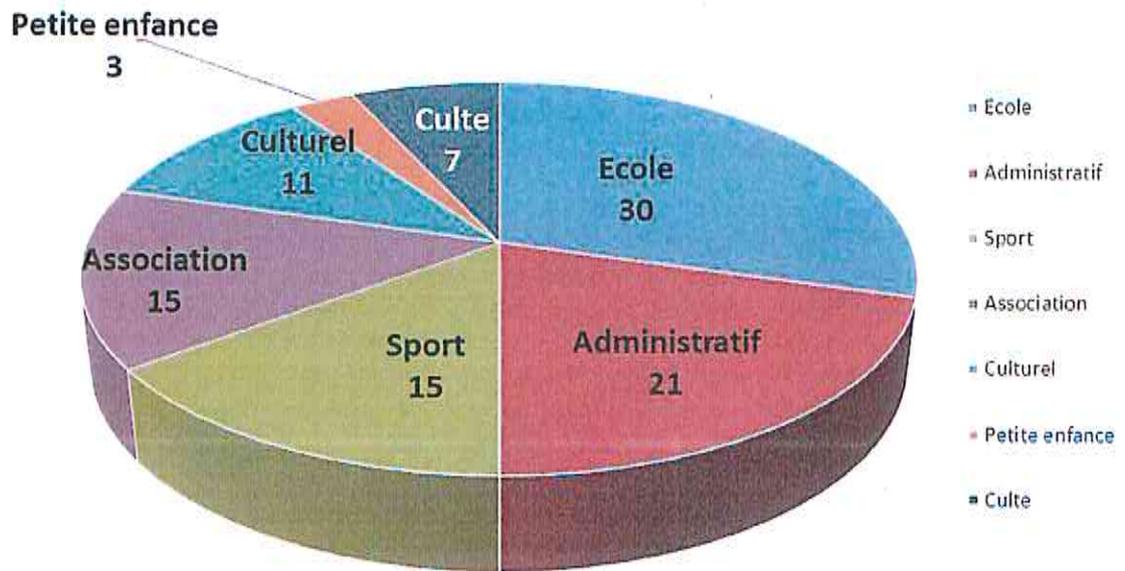


Figure 2 - Présentation du patrimoine de l'Ad'AP par nature d'activité

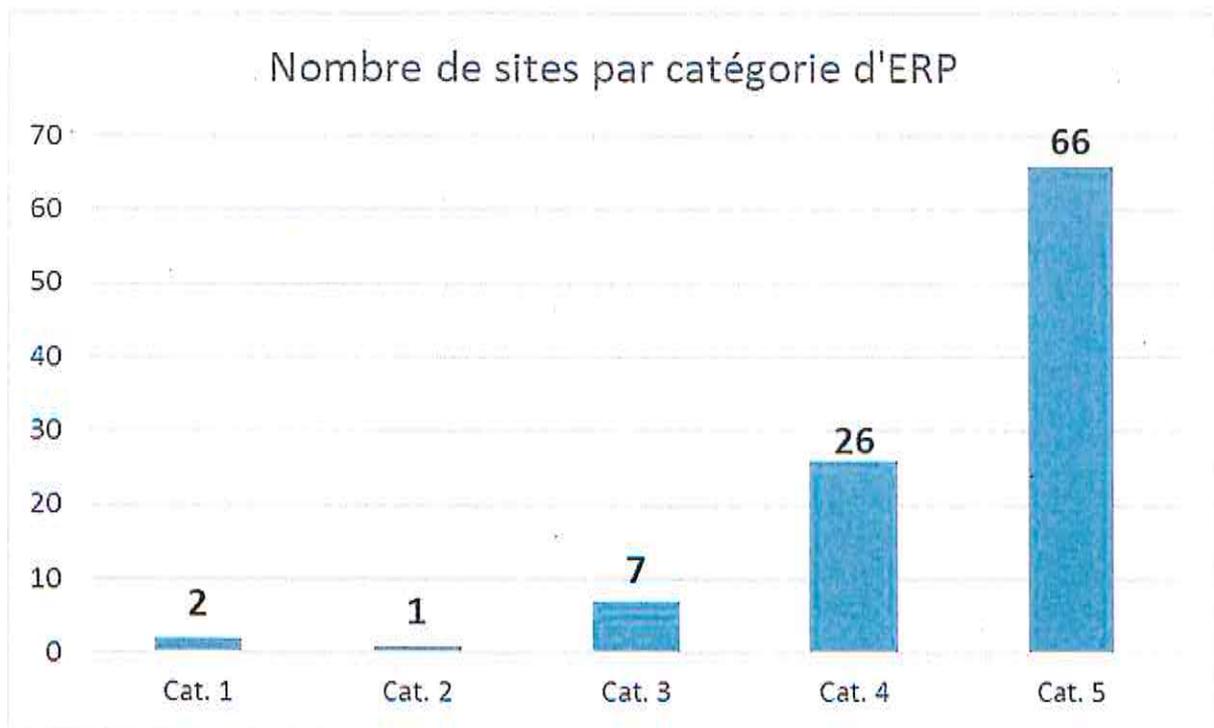


Figure 3 - Répartition des sites par catégorie ERP

1.4- Évaluation financière du montant des travaux

La Ville dispose donc de 102 ERP dont la mise en accessibilité représente un coût évalué à 5 953 445 € TTC TDC. Ce prix comprend également le montant des honoraires du maître d'œuvre ainsi que des bureaux d'études spécialisés selon les calculs suivants :

- Aléas : 10%
- MOE/bureau contrôle/SPS : 15%
- TVA : 8,5 %

Les ERP sont classés en groupe 1 (1^{ère} à 4^{ème} catégorie) et groupe 2 (5^{ème} catégorie).

Suite à la demande de prorogation du délai de dépôt de son agenda d'accessibilité programmée transmise en date du 26 juin 2016, un délai a été accordée à la commune de Saint-Joseph jusqu'au 27 janvier 2017 par arrêté n° 15.347 du 24 juillet 2015.

En raison de la complexité de son patrimoine, la commune sollicité une programmation des travaux sur trois périodes de 3 ans conformément à l'ordonnance 2014-1090.

Toutefois, eu égard du délai de prorogation de l'Ad'AP accordé à la Mairie jusqu'en janvier 2017, la programmation sur 9 ans est amputée de deux années.

La Mairie propose donc de réaliser les travaux sur une période de 7 ans. Les actions de mise en conformité auront donc lieu sur la période s'étalant de Juillet 2019 à Juin 2026.

1.5- Ressources techniques / organisation dédiée

La commune assurera en interne le suivi de la mise en œuvre du plan.

La mission est pilotée par le service Superstructures et patrimoine bâti.

Les personnes référentes sont :

- Madame Sandrine Boyer
- Madame Valérie Hoarau.

2. Présentation du Projet stratégique -Programmation de travaux

2.1- Les problématiques pour la Mairie de Saint-Joseph

Afin de définir une programmation efficace et tenable la Mairie de Saint-Joseph doit poser les problématiques suivantes :

- Comment avancer le plus efficacement possible ?
- Comment améliorer l'accessibilité de manière régulière sur chaque bâtiment ?
- Comment mobiliser toutes les équipes en continue ?
- Comment communiquer sur des résultats probants ?
- Comment prioriser les bâtiments les uns par rapport aux autres ?

2.2- Stratégie d'élaboration du programme d'investissement

La Mairie souhaite pouvoir rationaliser sa programmation et avancer de manière coordonnée.

Pour ce faire la stratégie suivante est adoptée :

VOLET	DESCRIPTION	AVANTAGES	INCONVENIENTS
Par bâtiment (Ciblée)	Il s'agit de mener des opérations globales de mise en accessibilité sur un bâtiment dans son intégralité en une seule opération de travaux	Concentration des travaux sur une période définie Une meilleure gestion des aléas	Impact conséquent sur l'ensemble de l'agenda en cas de retard Délais importants pour l'amélioration des bâtiments en queue de liste

Cette stratégie permettra d'optimiser l'accessibilité dans l'esprit d'une nécessaire cohérence des actions et continuité de la chaîne de déplacement. Cela permettra également de limiter le nombre d'interventions travaux, pour un patrimoine très souvent occupé.

Les bâtiments seront donc priorisés les uns par rapport aux autres afin de déterminer la programmation de travaux.

La commune dispose d'une régie, la plupart des travaux de mise en accessibilité seront réalisés par la régie communale.

2.3- Volet mise en accessibilité ciblée

La gestion d'ERP publics nécessite de faire des choix stratégiques. Ainsi programmation des interventions sur les ERP dans le cadre de la mise en accessibilité ciblée a été réalisée de manière à :

- Intégrer l'accessibilité dans les programmes d'ores-et-déjà validés par la commune, notamment la Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI)
- Intervenir très rapidement sur les ERP dont le coût d'investissement est le moins élevé ou dont la mise en accessibilité est la plus simple à réaliser
- Planifier les ERP dont le devenir est incertain (fermeture, vente) en fin d'Ad'AP.

Le calendrier d'exécution correspond à la partie 3 de la pièce 2

2.4- Les demandes de dérogations

Pour un certain nombre de cas particuliers la Mairie de Saint-Joseph pourra avoir recours à une procédure de demande de dérogation. La volonté affichée est de minimiser ce recours et de favoriser une mise en conformité en tout point.

En effet, en bon gestionnaire, la commune ne voit pas dans l'accessibilité qu'une contrainte financière. Il s'agit également de valoriser son patrimoine en favorisant la qualité d'usage pour tous.

Pour autant, il se peut que certains ERP ne puissent bénéficier des interventions prévues par la réglementation :

- Surface foncière restreinte
- Interaction avec le domaine public
- Contraintes topographiques trop importantes
- Coût disproportionné des travaux.

Dans tous les cas de figure, une mesure de substitution est prévue afin de permettre à tous d'accéder au service qui ne pourra être rendu accessible.

La liste des éventuelles demandes de dérogations correspond à la partie 4 de la pièce 2

3. Calendrier d'exécution

Ci-dessous le prévisionnel d'investissement annuel :

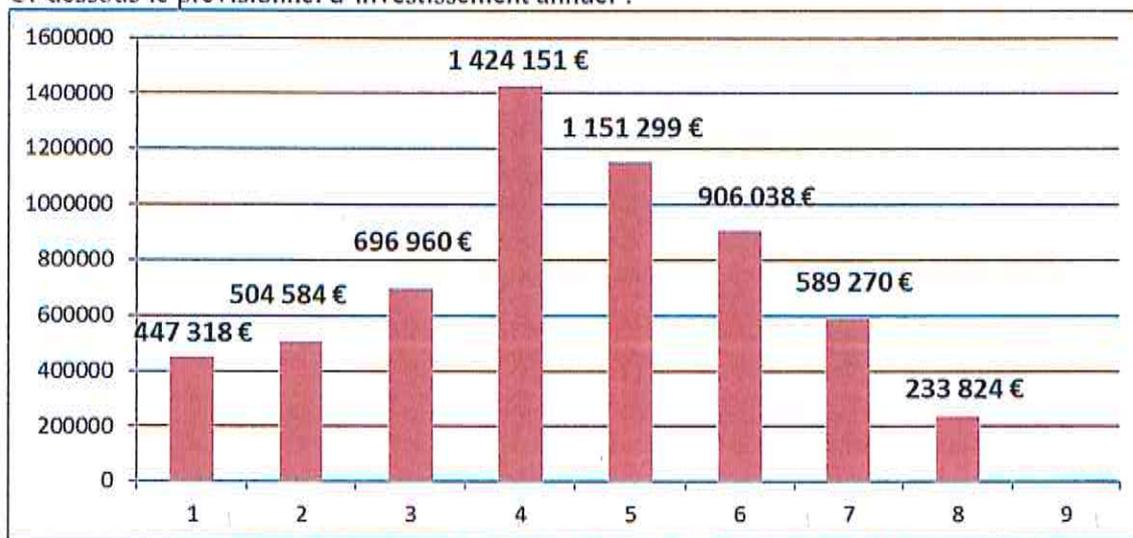


Figure 4 - Budget annuel TDC TTC Ad'AP sur 7 ans (juillet 2019 - juin 2026)

Nombre de bâtiment mis en conformité par an

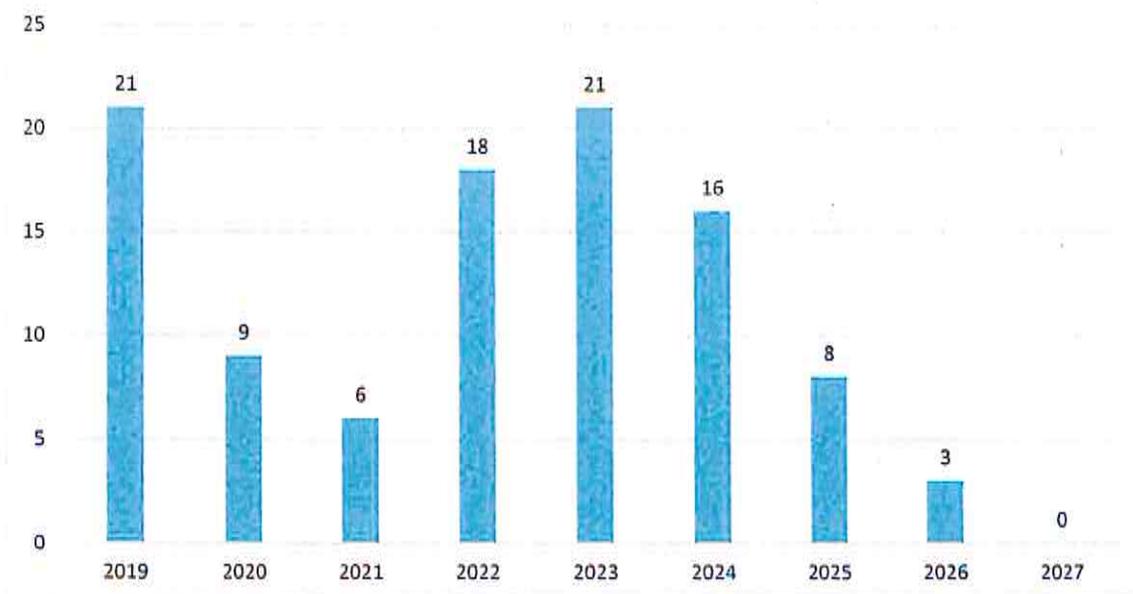


Figure 5- Nombre de bâtiment mis en conformité par an

Nous dressons ici la programmation prévisionnelle conformément au point 5.3.2 du CERFA 15246-01 joint au dossier.

Nom du site	Département	Nature des actions de mise en accessibilité	Année de mise en accessibilité complète du site	Date de début	Date de fin
11-1 - Centre multi-services Langevin - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2019	Juillet 2019	Décembre 2019
11-2 - Asso sportive La Balance - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2019	Juillet 2019	Décembre 2019
11-6 - Maison de la ruralité - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2019	Juillet 2019	Décembre 2019
12-8 - Emmaus - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2019	Juillet 2019	Décembre 2019
1-3 - Stade et vestiaires de Bézaves - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2019	Juillet 2019	Décembre 2019
13-1 - Bibliothèque et local associatif des Lianes - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2019	Juillet 2019	Décembre 2019
18-1 - Association Vincenzo - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2019	Juillet 2019	Décembre 2019
18-4 - Micro-Crèche Vincenzo - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2019	Juillet 2019	Décembre 2019
18-9 - Mairie annexe Vincenzo - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2019	Juillet 2019	Décembre 2019
2-9 - Ecole Madame Carlo - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2019	Juillet 2019	Décembre 2019
3-2 - Maison pour tous de Carosse - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2019	Juillet 2019	Décembre 2019
4-10 - Maison pour tous centre ville - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2019	Juillet 2019	Décembre 2019
4-12 - Commissariat - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2019	Juillet 2019	Décembre 2019
4-18 - Halle - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2019	Juillet 2019	Décembre 2019
4-4 - Service des sports - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2019	Juillet 2019	Décembre 2019
4-6 - Tennis Club - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2019	Juillet 2019	Décembre 2019

Nom du site	Département	Nature des actions de mise en accessibilité	Année de mise en accessibilité complète du site	Date de début	Date de fin
5-4 - Locaux associatifs de Goyaves sous EMS - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2019	Juillet 2019	Décembre 2019
8-3 (a) - Local périscolaire Jean Petit - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2019	Juillet 2019	Décembre 2019
8-6 - Bibliothèque de Jean Petit - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2019	Juillet 2019	Décembre 2019
8-7 - Maison pour tous de Jean Petit - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2019	Juillet 2019	Décembre 2019
9-4 - Futur Pole technique - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2019	Juillet 2019	Décembre 2019
13-6 - Cimetière des Lianes - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2020	Janvier 2020	Décembre 2020
18-6 - Primaire Vincenzo - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2020	Janvier 2020	Décembre 2020
2-1 - Ecole Lenepveu - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2020	Janvier 2020	Décembre 2020
2-11 - Ecoles élémentaire et maternelle du Butor - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2020	Janvier 2020	Décembre 2020
4-1 - Eglise centre ville - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2020	Janvier 2020	Décembre 2020
4-17 - CCAS - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2020	Janvier 2020	Décembre 2020
4-3 - Piscine - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2020	Janvier 2020	Décembre 2020
4-7 - Cadastre - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2020	Janvier 2020	Décembre 2020
99-2 - Service Environnement - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2020	Janvier 2020	Décembre 2020
11-3 - Maternelle Langevin - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2021	Janvier 2021	Décembre 2021
11-7 - Primaire Langevin - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2021	Janvier 2021	Décembre 2021

Nom du site	Département	Nature des actions de mise en accessibilité	Année de mise en accessibilité complète du site	Date de début	Date de fin
13-3 - Ecole primaire des Lianes - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2021	Janvier 2021	Décembre 2021
2-8 - Stade et vestiaire Raphael Babet - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2021	Janvier 2021	Décembre 2021
4-14 - Mairie centrale - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2021	Janvier 2021	Décembre 2021
4-5 - Gymnase Henry Ganofsky - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2021	Janvier 2021	Décembre 2021
10-3 - Ecole Cryptoméria - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2022	Janvier 2022	Décembre 2022
10-6 - Ecole Crete 1 - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2022	Janvier 2022	Décembre 2022
1-2 - Ecole primaire de Bézaves - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2022	Janvier 2022	Décembre 2022
12-2 - Ecole élémentaire des Jacques - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2022	Janvier 2022	Décembre 2022
12-6 - Ecole maternelle Les Jacques - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2022	Janvier 2022	Décembre 2022
15-1 - Ecole Matouta - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2022	Janvier 2022	Décembre 2022
16-1 - Ecole Parc à Mouton - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2022	Janvier 2022	Décembre 2022
17-2 - Ecole maternelle de la Plaine des Grègues - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2022	Janvier 2022	Décembre 2022
17-3 - Ecole élémentaire de la Plaine des Grègues - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2022	Janvier 2022	Décembre 2022
18-7 - Maternelle Vincenzo - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2022	Janvier 2022	Décembre 2022
2-6 - Ecole Sang Dragon - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2022	Janvier 2022	Décembre 2022
3-1 - Ecole primaire de Carosse - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2022	Janvier 2022	Décembre 2022

Nom du site	Département	Nature des actions de mise en accessibilité	Année de mise en accessibilité complète du site	Date de début	Date de fin
5-3 - Ecole de Goyave - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2022	Janvier 2022	Décembre 2022
5-6 - Crèche 1-2-3 Soleil - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2022	Janvier 2022	Décembre 2022
7-1 - Ecole primaire de Grand Coude - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2022	Janvier 2022	Décembre 2022
8-3 / 8-4 - Ecoles de Jean Petit - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2022	Janvier 2022	Décembre 2022
9-2 - Ecole Bas de Jean Petit - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2022	Janvier 2022	Décembre 2022
9-3 - Maternelle Bas de Jean Petit - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2022	Janvier 2022	Décembre 2022
11-11 - Case passerelle - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2023	Janvier 2023	Décembre 2023
11-4 - Creche Langevin - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2023	Janvier 2023	Décembre 2023
12-7 - MDA - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2023	Janvier 2023	Décembre 2023
13-4 - Mairie annexe des Lianes - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2023	Janvier 2023	Décembre 2023
13-5 - Eglise des Lianes - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2023	Janvier 2023	Décembre 2023
14-3 - Ecole maternelle de Manapany - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2023	Janvier 2023	Décembre 2023
17-4 - Maison pour tous de la Plaine des Grègues - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2023	Janvier 2023	Décembre 2023
18-8 - Eglise Vincenzo - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2023	Janvier 2023	Décembre 2023
2-1 (a) - Local périscolaire de l'école Lenepveu - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2023	Janvier 2023	Décembre 2023
2-12 - Cimetière du Butor - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2023	Janvier 2023	Décembre 2023

Nom du site	Département	Nature des actions de mise en accessibilité	Année de mise en accessibilité complète du site	Date de début	Date de fin
2-13 - Maison de veillée du butor - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2023	Janvier 2023	Décembre 2023
2-4 - Maison pour tous Cayenne - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2023	Janvier 2023	Décembre 2023
2-5 - Auditorium Ecole musique - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2023	Janvier 2023	Décembre 2023
4-11 - Village bougé jeunesse - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2023	Janvier 2023	Décembre 2023
4-13 - Le PAC - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2023	Janvier 2023	Décembre 2023
5-2 - Local Handi-Sports - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2023	Janvier 2023	Décembre 2023
6-1 - Ecole Grand Galet - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2023	Janvier 2023	Décembre 2023
7-2 - Salle polyvalente de Grand Coude - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2023	Janvier 2023	Décembre 2023
8-2 - Stades et vestiaires Jean Petit - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2023	Janvier 2023	Décembre 2023
8-5 - Mairie annexe de Jean Petit - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2023	Janvier 2023	Décembre 2023
99-3 - Régie ACTIVE Bas de Jean Petit - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2023	Janvier 2023	Décembre 2023
10-1 - Stade de la Crête - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2024	Janvier 2024	Décembre 2024
10-5 - Bibliothèque de la Crête - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2024	Janvier 2024	Décembre 2024
11-5 - Stade Langevin - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2024	Janvier 2024	Décembre 2024
12-3 - Bâtiment associatif des Jacques - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2024	Janvier 2024	Décembre 2024
12-5 - Stade et vestiaire des Jacques - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2024	Janvier 2024	Décembre 2024

Nom du site	Département	Nature des actions de mise en accessibilité	Année de mise en accessibilité complète du site	Date de début	Date de fin
13-1 (a) - Local associatif des Lianes (Vie libre) - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2024	Janvier 2024	Décembre 2024
13-2 - Maison pour tous des Lianes - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2024	Janvier 2024	Décembre 2024
14-1 - Batiment associatif - Office du tourisme - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2024	Janvier 2024	Décembre 2024
17-1 - Bâtiment associatif de la Plaine des Gregues - Les Fangourins - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2024	Janvier 2024	Décembre 2024
18-2 - Stade Vincenzo - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2024	Janvier 2024	Décembre 2024
2-10 - Velo-Club - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2024	Janvier 2024	Décembre 2024
2-3 - Cinéma Royal - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2024	Janvier 2024	Décembre 2024
2-7 - AS Excelsior - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2024	Janvier 2024	Décembre 2024
4-9 - Office du tourisme - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2024	Janvier 2024	Décembre 2024
8-1 - Bâtiment associatif Jean Petit - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2024	Janvier 2024	Décembre 2024
9-1 - Ancienne Cantine Fleur des Iles - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2024	Janvier 2024	Décembre 2024
10-2 - Case de la Crête - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2025	Janvier 2025	Décembre 2025
1-1 - Maison de quartier de Bézaves - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2025	Janvier 2025	Décembre 2025
11-8 - Local péricoleire Langevin - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2025	Janvier 2025	Décembre 2025
12-6 (a) - Local périscolaire des Jacques - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2025	Janvier 2025	Décembre 2025

Nom du site	Département	Nature des actions de mise en accessibilité	Année de mise en accessibilité complète du site	Date de début	Date de fin
17-5 - Vestiaire de la Plaine des Grègues - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2025	Janvier 2025	Décembre 2025
2-2 - Art Sud - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2025	Janvier 2025	Décembre 2025
4-15 - Batiment OVALIE FNACA - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2025	Janvier 2025	Décembre 2025
4-2 - Services techniques - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2025	Janvier 2025	Décembre 2025
11-10 - Bibliothèque Langevin - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2026	Janvier 2026	Juin 2026
14-2 - Salle de réception et bâtiment associatif de Manapany - SAINT-JOSEPH	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2026	Janvier 2026	Juin 2026
18-3 - Cimetière Vincenzo - Saint Joseph	974	Devis/appels d'offre, travaux, mesures organisationnelles	2026	Janvier 2026	Juin 2026

4. Liste des demandes éventuelles de dérogation

Nous dressons ici la liste des demandes de dérogation susceptibles d'être sollicitées dans le cadre de la mise en œuvre de l'Ad'AP, conformément au point 5.5 du CERFA 15246-01 joint au dossier.

NOM DU SITE	Type de travaux	PRECONISATION	COMMENTAIRES TERRAIN	TYPE DE DEROGATION ENVISAGÉE	MOTIF / MESURE ALTERNATIVE
4-5 - Gymnase Henry Ganofsky - Saint Joseph	Ascenseur	Implanter un ascenseur desservant l'ensemble des niveaux accessibles au public	Le speaker relève du Code du travail - Pour le bar, services rendus au RDC avec aménagement aire d'accueil PMR	Conséquence excessive sur l'activité de l'établissement	L'ensemble des prestations de services seront mises en place au RDC
2-11 - Ecoles élémentaire et maternelle du Butor - SAINT-JOSEPH	Ascenseur	Implanter un ascenseur desservant l'ensemble des niveaux accessibles au public	Envisager un ascenseur sur 2 niveaux + 2 semi-niveaux	Impossibilité technique	Forte contraintes techniques et spatiales dues à la complexité du bâtiments (demi-niveaux). Les élèves en situation de handicap moteur pourront être accueilli dans une école accessible situé à proximité. (Ecole du Centre)
2-12 - Cimetière du Butor - SAINT-JOSEPH	Accès/cheminements extérieurs	Reprendre le revêtement sur une largeur de 1,20m minimum	Cheminements principaux à stabiliser, y compris accès aux sanitaires	Conséquence excessive sur l'activité de l'établissement	Ne pas reprendre l'ensemble cheminements mais uniquement principal jusqu'aux sanitaires

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 24/04/2019

SLO

ID : 974-219740123-20190408-DCM20190408_10-DE

NOM DU SITE	Type de travaux	PRECONISATION	COMMENTAIRES TERRAIN	TYPE DE DEROGATION ENVISAGÉE	MOTIF / MESURE ALTERNATIVE
8-2 - Stades et vestiaires Jean Petit - SAINT-JOSEPH	Sanitaires	Implanter un cabinet d'aisance adapté	3 à créer : un dans chaque espace de vestiaire et un pour le public	Conséquence excessive sur l'activité de l'établissement	Stade uniquement engazonné : pas de pratique possible en fauteuil. Seul le sanitaire destiné au public (spectateurs) sera modifié.
4-14 - Mairie centrale - Saint Joseph	Accès/cheminements extérieurs	Déplacer l'obstacle créant un rétrécissement ponctuel	Sans Objet	Impossibilité technique	La largeur d'1m permet le cheminement de fauteuil roulant. Accompagnement humain possible pour faciliter les manœuvres.
4-17 - CCAS - Saint Joseph	Accès/cheminements extérieurs	Retirer les obstacles fixes pour obtenir une largeur de passage de 1m20 minimum	poteaux dont conduits	Conséquence excessive sur l'activité de l'établissement	La largeur d'1m permet le cheminement de fauteuil roulant. Accompagnement humain possible pour faciliter les manœuvres.
11-4 - Creche Langevin - Saint Joseph	Autre	Élargir le cheminement à 1m20 minimum	Sans Objet	Conséquence excessive sur l'activité de l'établissement	Présence d'une crèche accessible à proximité (Vincendo). Le public en situation de handicap moteur y sera prioritairement accueilli.
11-7 - Primaire Langevin - Saint Joseph	Ascenseur	Implanter un ascenseur desservant l'ensemble des niveaux accessibles au public	voir mesure organisationnelle	Conséquence excessive sur l'activité de l'établissement	Présence de plusieurs classes accessibles au RDC. Mesure organisationnelle possible en situation d'accueil d'enfants en situation de handicap moteur.

NOM DU SITE	Type de travaux	PRECONISATION	COMMENTAIRES TERRAIN	TYPE DE DEROGATION ENVISAGÉE	MOTIF / MESURE ALTERNATIVE
18-6 - Primaire Vincenzo - Saint Joseph	Ascenseur	Implanter un ascenseur desservant l'ensemble des niveaux accessibles au public	Sans objet	Conséquence excessive sur l'activité de l'établissement	Présence de plusieurs classes accessibles au RDC. Mesure organisationnelle possible en cas d'accueil d'enfants en situation de handicap moteur.
18-6 - Primaire Vincenzo - Saint Joseph	Ascenseur	Implanter un ascenseur desservant l'ensemble des niveaux accessibles au public	Utiliser les classes aux rdc?	Conséquence excessive sur l'activité de l'établissement	Présence de plusieurs classes accessibles au RDC. Mesure organisationnelle possible en cas d'accueil d'enfants en situation de handicap moteur.
18-7 - Maternelle Vincenzo - Saint Joseph	Accès/cheminements extérieurs	Réaménager la pente existante en respectant les valeurs d'inclinaison et de longueur réglementaires	Sans Objet	Impossibilité technique	Accompagnement humain possible.
1-3 - Stade et vestiaires de Bézaves - SAINT-JOSEPH	Accès/cheminements extérieurs	Reprendre le revêtement sur une largeur de 1,20m minimum	Accès gravillonné et gazon aux vestiaires : à reprendre en matériau accessible	Conséquence excessive sur l'activité de l'établissement	Stade uniquement engazonné: pas de pratique possible en fauteuil. Seul l'accessibilité des spectateurs sera traité.
1-3 - Stade et vestiaires de Bézaves - SAINT-JOSEPH	Autre	Ajouter un siège conforme	2 vestiaires	Conséquence excessive sur l'activité de l'établissement	Stade uniquement engazonné: pas de pratique possible en fauteuil. Seul l'accessibilité des spectateurs sera traité.

NOM DU SITE	Type de travaux	PRECONISATION	COMMENTAIRES TERRAIN	TYPE DE DEROGATION ENVISAGÉE	MOTIF / MESURE ALTERNATIVE
2-1 - Ecole Lenepveu - SAINT-JOSEPH	Ascenseur	Implanter un ascenseur desservant l'ensemble des niveaux accessibles au public	Ascenseur desservant 3 niveaux / valider tarif	Conséquence excessive sur l'activité de l'établissement	Présence de plusieurs classes accessibles au RDC. Mesure organisationnelle possible en cas d'accueil d'enfants en situation de handicap moteur.
2-6 - Ecole Sang Dragon - SAINT-JOSEPH	Ascenseur	Implanter un ascenseur desservant l'ensemble des niveaux accessibles au public	Effectif à l'étage de l'ordre de 125 – une réduction permettrait de supprimer l'obligation	Conséquence excessive sur l'activité de l'établissement	Présence de plusieurs classes accessibles au RDC. Mesure organisationnelle possible en cas d'accueil d'enfants en situation de handicap moteur.
2-8 - Stade et vestiaire Raphael Babet - SAINT-JOSEPH	Accès/cheminements extérieurs	Sécuriser la zone sous obstacle en ajoutant au moins deux dispositifs à deux hauteurs différentes (entre 0,75m et 0,90m du sol et entre 0,15m et 0,40m du sol)	Impossible en pratique : c'est une course	Impossibilité technique	Signaler la faible hauteur (2m)
5-3 - Ecole de Goyave - SAINT-JOSEPH	Ascenseur	Implanter un élévateur pour desservir le niveau actuellement inaccessible	Accès étage primaires : 5 salles à desservir	Conséquence excessive sur l'activité de l'établissement	Présence de plusieurs classes accessibles au RDC. Mesure organisationnelle possible en cas d'accueil d'enfants en situation de handicap moteur.
8-3 / 8-4 - Ecoles de Jean Petit - SAINT-JOSEPH	Ascenseur	Implanter un élévateur pour desservir le niveau actuellement inaccessible	4 salles de classe à l'étage, donc logiquement plus de 100 élèves	Conséquence excessive sur l'activité de l'établissement	Présence de plusieurs classes accessibles au RDC. Mesure organisationnelle possible en cas d'accueil d'enfants en situation de handicap moteur.

NOM DU SITE	Type de travaux	PRECONISATION	COMMENTAIRES TERRAIN	TYPE DE DEROGATION ENVISAGÉE	MOTIF / MESURE ALTERNATIVE
12-2 - Ecole élémentaire des Jacques - SAINT-JOSEPH	Ascenseur	Implanter un élévateur pour desservir le niveau actuellement inaccessible	Sans Objet	Conséquence excessive sur l'activité de l'établissement	Présence de plusieurs classes accessibles au RDC. Mesure organisationnelle possible en cas d'accueil d'enfants en situation de handicap moteur.
13-6 - Cimetière des Lianes - SAINT-JOSEPH	Accès/cheminements extérieurs	Réaménager la pente existante en respectant les valeurs de pentes réglementaires	Pente comprise entre 8 et 15% sur 40m	Impossibilité technique	Contraintes topographiques naturelles, aide humaine possible.
13-6 - Cimelière des Lianes - SAINT-JOSEPH	Accès/cheminements extérieurs	Réaménager la pente existante en respectant les valeurs de pentes réglementaires	Corriger la pente actuelle de 15% sur 3m, si faisable car la pente aval est de l'ordre de 5%	Impossibilité technique	Contraintes topographiques naturelles, aide humaine possible.
13-6 - Cimetière des Lianes - SAINT-JOSEPH	Accès/cheminements extérieurs	Reprendre le revêtement sur une largeur de 1,20m minimum	Stabiliser les parties du cheminement actuellement en graviers	Conséquence excessive sur l'activité de l'établissement	Le cheminement principal est déjà stabilisé
2-11 - Ecoles élémentaire et maternelle du Butor - SAINT-JOSEPH	Accès/cheminements extérieurs	Sécuriser la zone sous obstacle en ajoutant au moins deux dispositifs à deux hauteurs différentes (entre 0,75m et 0,90m du sol et entre 0,15m et 0,40m du sol)	Poutres débordant sur le cheminement	Impossibilité technique	Signaler plus efficacement les hautes tensions sous 2,20m

NOM DU SITE	Type de travaux	PRECONISATION	COMMENTAIRES TERRAIN	TYPE DE DEROGATION ENVISAGEE	MOTIF / MESURE ALTERNATIVE
8-3 (a) - Local périscolaire Jean Petit - SAINT-JOSEPH	Autre	Elargir le cheminement pour créer un espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour (cercle libre de tout obstacle de diamètre 1,50m)	Ancien logement de fonction utilisé en local périscolaire : peu adapté en tant que ERP, la salle principale est relativement accessible mais le RAASED et l'autre petite salle sont difficilement accessibles en fauteuil	Conséquence excessive sur l'activité de rétablissement	La prestation sera relocalisée si nécessaire dans un site situé à proximité.

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 24/04/2019

SLOW

ID : 974-219740123-20190408-DCM20190408_10-DE

Mairie de Saint Joseph
Ad'AP I Mars 2019

Pièce N° 4

Délibération du conseil municipal

La présentation du dossier ADAP est à l'ordre du jour du Conseil Municipal d'avril 2019.
Nous vous transmettrons la délibération à l'issue de ce conseil.

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 24/04/2019

SLOW

ID : 974-219740123-20190408-DCM20190408_10-DE

**Mairie de Saint Joseph
Ad'AP | MARS 2019**



Pièce N° 6

Concertation de la commission d'accessibilité

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 24/04/2019

SLOW

ID : 974-219740123-20190408-DCM20190408_10-DE

	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ÉLABORATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP) POUR LA VILLE DE SAINT- JOSEPH	
Compte rendu de la commission d'accessibilité du mercredi 12 avril 2017		

Date	Mercredi 12 avril 2017 de 9H00 à 12H00
Lieu	Saint Joseph, salle d'animation de Manapany
Présents	cf. émargement
Présents BET	Christine HOARAU (CH), O2P Ingénierie Laetitia ZETTOR (LZ), O2P ingénierie Emmanuel QUILICHINI (EQ), BEREXI Jean Marie MONIER (JMM), Divercities

Ordre du jour

Objectif : présentation des résultats du diagnostic et discussion quant à la stratégie de mise en accessibilité

Principaux points abordés :

- Présentation de la synthèse des diagnostics et des coûts
- Démarche de priorisation
- Pré-programmation de mise en accessibilité
- Point planning et poursuite de la mission

Tour de table et présentation du groupement (cf. fiche d'émargement)

Présentation par Jean-Marie MONIER (JMM)

Stades en gazon naturel :

Sandrine BOYER, responsable service Superstructures et patrimoine bâti : le stationnement et l'accès aux gradins sont rendus accessibles. Il n'est pas opportun de rendre accessibles les vestiaires et les terrains pour les personnes en fauteuil.

JMM : en effet, demande de dérogation pour les PMR en fauteuil. Par contre, tous les autres handicaps sont pris en compte.

Coûts de travaux :

Axel RYMASZ, architecte communal : les calculs ont-ils été réalisés en prenant en compte le marché réunionnais ?



**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR
L'ÉLABORATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITÉ
PROGRAMMÉE (AD'AP) POUR LA VILLE DE SAINT-
JOSEPH**



Compte rendu de la commission d'accessibilité du mercredi 12 avril 2017

JMM : les coûts ont été adaptés par l'économiste du groupement à la fois au global et au cas par cas. C'est une enveloppe budgétaire qui est définie. Les coûts totaux dépendront des types de marchés qui seront effectués (approche transversale, régie, ...).

Axel RYMASZ, architecte communal : peut-il y avoir un travail complémentaire avec l'économiste sur le coût de travaux des bâtiments ou types de travaux qui peuvent être réalisés en interne ? En effet, le coût en collectivité diffère du coût en entreprises privées.

CH : ce travail est prévu dans le cadre des tranches conditionnelles. Les coûts seront affinés sur les bâtiments à définir par la collectivité (par exemple, les bâtiments à traiter en priorité). Pour les travaux transversaux réalisés en régie, les prix pourront également être affinés à partir des données transmises par la collectivité. Cette étape peut être réalisée après le dépôt de l'Ad'AP. En effet, l'ADAP est une programmation de mise en accessibilité du patrimoine définissant des enveloppes budgétaires ; le législateur s'assurera que les travaux programmés ont été réalisés.

Michel CUENOT, UFC Que Choisir : les coûts internes pourront englober des aléas.

Christian LANDRY, 1^{er} adjoint : la commune ne peut pas s'engager sur un budget de 500 000 € par an au regard des ressources de la collectivité. Il faut définir un plan d'actions mais rester conscient. La période de 9 ans est une utopie. La commune a la volonté d'arriver à un niveau d'accessibilité en se fixant un fil conducteur et une stratégie réalistes.

CH : les coûts pourront être optimisés en fonction des choix de mise en œuvre, notamment la réalisation de travaux en régie et/ou transversaux en matière de stationnement, cheminements extérieurs et escaliers, représentant près de 2/3 du budget.

Rodolphe BRIN, Handisport : il existe une obligation légale et une volonté de la commune. Il faut définir la stratégie communale et optimiser au mieux les travaux pour accorder les crédits d'investissement.

JMM : la démarche Ad'AP a beaucoup été critiquée. Le législateur accorde généralement une période de 6 ans avec 3 ans supplémentaires (soit 9 ans) dans le cas de patrimoines complexes (fonction du montant prévisionnel des travaux, des catégories de bâtiments et du nombre de bâtiments). Dans le diagnostic, les cheminements représentent un tiers des travaux, on va voir comment optimiser ce poste.

Rodolphe BRIN, Handisport : le coût n'est pas la seule préoccupation. Il faut également réfléchir sur les emplacements choisis (cas du parking devant le portail du local Handisport) et la visibilité de la signalétique.

Axel RYMASZ, architecte communal : lors de la création d'une opération, il est parfois difficile d'avoir une vision globale car les espaces ne sont pas toujours maîtrisés (autre parcelle, autre propriétaire). La délimitation d'un périmètre constitue souvent un frein à la réalisation de l'opération.

Sandrine BOYER, responsable service Superstructures et patrimoine bâti : on a conscience de l'importance des coûts et des délais (difficilement réalisables). Les travaux seront optimisés en les intégrant dans le cadre d'opérations d'entretien et de maintenance afin de limiter les surcoûts. Le

	<p>ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ÉLABORATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP) POUR LA VILLE DE SAINT- JOSEPH</p>	
<p>Compte rendu de la commission d'accessibilité du mercredi 12 avril 2017</p>		

personnel de régie sera accompagné et formé pour réduire les coûts tout en levant les non conformités relevées par le diagnostic terrain.

Ingrid BABEF, service juridique et assurances : dans le classement par typologie de service, l'association n'est pas prioritaire mais importante, car il est souvent plus facile de déménager une association dans un bâtiment conforme que de faire des travaux.

Mme CAVALIER, direction Club sénior : il faudrait prendre en compte le potentiel de mutualisation de services/activités selon la fréquentation, et vendre le patrimoine non utilisé.

EQ : La mutualisation se fait déjà pour les activités de certaines associations, notamment dans les maisons pour tous, où les bâtiments sont plus accessibles.

JMM : La mutualisation demande un temps de réflexion pour être efficient. La fréquentation est un critère mais il est difficile d'avoir la donnée sur l'ensemble des bâtiments.

Mme CAVALIER, direction Club sénior : le case de la crête est inaccessible pour les associations qui sont contraintes d'annuler certaines activités. Les toilettes sont trop petites et l'accès n'est pas conforme (escalier).

LZ : les non-conformités ont été relevées. Une proposition a été faite pour l'entrée (utilisation de l'accès secondaire plus large).

Elue déléguée à la Santé : le local handisport ne dispose pas suffisamment de toilettes compte tenu du public accueilli. Il serait bien de prévoir une deuxième toilette (confort d'usage).

EQ : le nombre de toilettes n'a pas été augmenté car on ne relève que les non-conformités réglementaires. Toutefois, un commentaire a été apporté dans le rapport.

JMM : le législateur a prévu des réajustements lors des dossiers de bilans (année 1, année 5 et année 9) afin de pouvoir intégrer les évolutions du patrimoine (entrées/sorties).

Mme CAVALIER, direction Club sénior : a-t-on pris en compte les écoles avec des enfants en situation de handicap ?

Sandrine BOYER, responsable service Superstructures et patrimoine bâti : les écoles ont bien été prises en compte. Pour les travaux, ils peuvent rendre du temps car les interventions sont limitées aux périodes de vacances scolaires.

EQ : dans les écoles, on repère vite celles accueillant des enfants en situation de handicap car des aménagements ponctuels ont été réalisés pour permettre de les accueillir.

JMM : dans la planification, l'année 2017 sera prévue pour préparer les équipes et les travaux. Après le dépôt de l'AD'AP, le préfet a 2 mois pour demander des compléments. La validation est tacite au bout de 4 mois, mais en général la collectivité reçoit un courrier officiel.

 <p>SAINT-JOSEPH</p>	<p>ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ÉLABORATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP) POUR LA VILLE DE SAINT- JOSEPH</p>	
<p>Compte rendu de la commission d'accessibilité du mercredi 12 avril 2017</p>		

Prochaines étapes et conclusions :

La Commission se réunira en fonction des besoins.

Christian LANDRY, 1^{er} adjoint : la ligne directrice est bonne, les travaux sont considérables mais la collectivité a la volonté d'aboutir. Il y a eu un vrai travail d'implication des services.

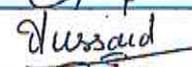
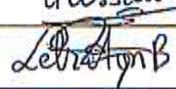
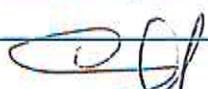
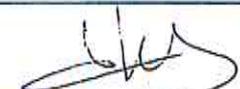
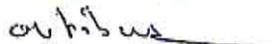
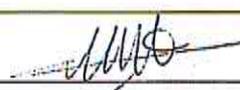
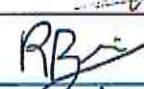
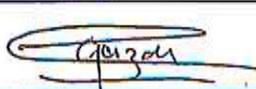
Valérie HOARAU, service Superstructures et bâti : en interne, le recensement du patrimoine a démarré depuis 2015.

Christian LANDRY, 1^{er} adjoint :

- il serait bien d'avoir un tableau de suivi des travaux ;
- la commission donne un avis favorable sur la méthodologie ;
- le COFIL de cet après-midi aura en charge d'organiser la planification et de donner de la cohérence à la mise en accessibilité ;
- un travail de préparation et d'anticipation a été réalisé en amont par les services et le groupement de BET.

Clôture de la séance à 12H00.

CCAPH
Mercredi 12 avril 2017 - 09h00
(salle de Manapany)

	Émargements
Christian LANDRY 1 ^{er} adjoint	
Rose-Andrée MUSSARD 4 ^o adjoint	
Blanche LEBRETON 8 ^o adjoint	
Jean-Marie GRONDIN Conseiller municipal	
Gérald KERBIDI Conseiller municipal	
Corine ETHEVE Conseillère municipale	
André ETHEVE Réfèrent Cabinet	
Honoré PAYET Président de la FÉDÉRATION DES CLUBS DES PERSONNES ÂGÉES	
Françoise NORRO Représentante de l'association ARTS POUR TOUS	
Françoise VOEGELE Représentante de l'association ARTS POUR TOUS	
Michel CUENOT Représentant de l'association UFC QUE CHOISIR	
Rodolphe BRIN Représentant de l'association Handisport	
Mireille HOAREAU Représentante de l'association HANDISOLEIL	
Nathalie HOAREAU Représentante de l'association HANDISOLEIL	
Corrine GAZAR Directrice Générale Adjointe des Services - Citoyenneté et Population	
David RIVIERE Directeur Général Adjoint des Services - Développement et Tranquilité du territoire	
Pascal BIGOT Directeur des Services Techniques	
Hortense DUCHEMANN Responsable du service Urbanisme Réglementaire	
Jean-Max SERY Responsable de la Direction de la Tranquilité Publique	

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 24/04/2019

SLOW

ID : 974-219740123-20190408-DCM20190408_10-DE

Mairie de Saint Joseph
Ad'AP | MARS 2019

